

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-1/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc10000022854-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture  
Rapporteur : LAVENKA Olivier

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : PAUL-PETIT Vincent

**OBJET :** Contrat Intercommunal de Développement (CID) de Val d'Europe Agglomération - Avenant n°1 au contrat et conventions de réalisation pour deux projets.

Lors de sa séance du 27 septembre 2018, l'Assemblée départementale a approuvé le Contrat Intercommunal de Développement de Val d'Europe Agglomération, auquel était annexé le programme d'actions établi pour les 3 années du contrat. A ce titre, la Commune de Bailly-Romainvilliers souhaite modifier son programme d'actions et mettre en œuvre son nouveau projet d'aménagement d'un poste de police municipale, et la Commune de Coupvray souhaite mettre en œuvre son projet d'aménagement d'une crèche. Comme le prévoit le règlement du CID, un avenant pour prendre en compte cette modification du programme d'actions ainsi que les conventions de réalisation de projets portés par les Communes de Bailly-Romainvilliers et Coupvray sont proposés.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 relative à l'approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/07 du 27 septembre 2018 relative au Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/09 du 3 décembre 2018, relative à l'adoption de la convention de réalisation pour le projet d'école de danse porté par la Commune de Bailly-Romainvilliers dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement de Val d'Europe Agglomération,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant au contrat cadre du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération, tel qu'il figure en annexe n° 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer cet avenant au nom du Département.

Article 3 : d'accorder à la Commune de Bailly-Romainvilliers une subvention de 110 776 € pour l'aménagement d'un poste de police municipale.

Article 4 : d'accorder à la Commune de Coupvray une subvention de 110 600 € pour l'aménagement intérieur de la crèche « des Bonshommes ».

Article 5 : d'abroger l'article 2 de la délibération n° 1/09 du 3 décembre 2018 relatif à l'attribution à la Commune de Bailly-Romainvilliers d'une subvention de 110 776 € pour son projet d'école de danse.

Article 6 : d'approuver les projets de convention de réalisation pour ces actions, tels qu'ils figurent en annexe n°2 et n°3 de la présente délibération.

Article 7 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces conventions au nom du Département.

Article 8 : Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Contrat Intercommunal de Développement : opération, « CID de Val d'Europe Agglomération – DI2020 ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne